

Plan d'urbanisme de la Ville de Pointe Claire

Mémoire

Présenté à la consultation publique
organisée par

La Ville de Pointe-Claire

15 juin 2010

par

La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

CP 1092, Pointe-Claire, Qc, H9S 4H9 Tél. : (514) 693-9114
www.patrimoinepointeclaire.org
info@patrimoinepointeclaire.org

Table des matières

1. Introduction	p.3
<i>1.1- Objet du présent mémoire</i>	p.3
<i>1.2- Rôle de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire</i>	p.3
<i>1.3 - Les réalisations de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire depuis sa création</i>	p.3
<i>1.4 - Bref historique de Pointe-Claire</i>	p.4
<i>1.5 - Situation actuelle</i>	p.4
1.5.1 – La Pointe de pointe claire	p.4
1.5.2 – Le Village de Pointe-Claire	p.5
2. Projet de plan d’urbanisme de la Ville de Pointe-Claire 2010	p.5
3. Études, responsabilités et engagements de la Ville de Pointe-Claire	p.6
3.1 - Études patrimoniales	p.6
3.2 - Responsabilités de la Ville de Pointe-Claire	p.6
3.3 - Engagements de la Ville de Pointe-Claire	p.7
4. Vision de la Société concernant le Plan d’urbanisme proposé en avril 2010	p.7
4.1 LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE	p.7
4.1.1 – Un plan d’urbanisme particulier	p.8
4.1.1.1 Modifications au Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)	p.8
4.1.1.2 Plan directeur patrimonial	p.8
4.1.1.3 Plan d’aménagement d’ensemble	p.9
4.2 L’ENSEMBLE DE POINTE-CLAIRE	p.11
4.2.1 Dispositions protégeant les berges du lac Saint-Louis	p.11
4.2.2 Le plan de transport de Montréal	p.11
5. Recommandations	p.12
<i>Création d’une politique du patrimoine pour la Ville de Pointe-Claire</i>	p.12
<i>Règlements</i>	p.12
<i>Consultation : être à l’écoute du milieu</i>	p.12
<i>Personnel compétent et sensibilisé au patrimoine</i>	p.12
<i>Réalisation d’un plan directeur de développement patrimonial</i>	p.12
<i>Mise sur pied d’un programme de Service d’aide à la restauration patrimoniale (SARP)</i>	p.13
<i>Adhérer au programme : Rues principales</i>	p.13
<i>Réalisation d’études</i>	p.13
<i>Création de sites du patrimoine</i>	p.13
<i>Restauration du moulin de Pointe-Claire</i>	p.13
<i>Conclure une entente avec les propriétaires et gestionnaires du moulin</i>	p.13
<i>Faire l’acquisition de la Pointe de Pointe-Claire lors du déménagement des Sœurs</i>	p.13
<i>Musée</i>	p.14
<i>Archéologie : il est important de rendre accessible ce patrimoine</i>	p.14
<i>Animation : dynamiser l’interprétation du patrimoine</i>	p.14
<i>Financement : aucun de nos projets n’a reçu de financement de la part de la Ville</i>	p.14
<i>Niveau humain : les résidents sont la force et la vitalité de Pointe-Claire</i>	p.14
<i>Sécurité</i>	p.15
<i>Amélioration de l’environnement urbain</i>	p.15
6. Conclusion	p.15

1. INTRODUCTION

1.1 Objet du présent mémoire

Ce mémoire porte sur le plan d'urbanisme proposé le 7 avril 2010 par la Ville de Pointe-Claire. Cette dernière invite les citoyens à se prononcer sur la vision proposée dans ce plan d'urbanisme. La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire a comme mission la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire.

Nous sommes conscients de l'importance de ce plan d'urbanisme sur l'avenir et même la survie de notre patrimoine. Travaillant sans relâche à préserver notre mémoire collective, nous voulons, par ce mémoire, partager notre vision de citoyens engagés afin de l'améliorer. Nous nous concentrerons sur le patrimoine.

1.2 Rôle de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

En 2000, la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (SSPPC) a été créée par un groupe de citoyens de Pointe-Claire. Elle est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'État. Elle compte plus de 100 membres.

Sa mission: la sauvegarde du patrimoine historique, architectural et archéologique de Pointe-Claire et leur mise en valeur.

Son but est de connaître, faire connaître et reconnaître notre patrimoine pour le faire aimer et ainsi mieux le protéger.

Ses membres ont à cœur la sauvegarde de leur histoire. Ils effectuent près de 4 000 heures de bénévolat annuellement.

1.3 Les réalisations de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire depuis sa création

- La sauvegarde de l'intégrité architecturale de la Pointe de Pointe-Claire;
- La sauvegarde de trois maisons patrimoniales;
- Des visites guidées patrimoniales de Pointe-Claire;
- La parution d'articles historiques dans les journaux;
- La création d'un fonds de 3000 photos anciennes;
- Des expositions ;
- Des conférences;
- La création et la mise en place d'un outil pédagogique, historique et architectural (brochure et guide de l'élève) sur le Village de Pointe-Claire pour les classes de cinquième du primaire;
- La publication de la brochure historique « À la pointe claire »;
- La *Mission de recherche sur les moulins à vent en France, été 2006*
- Transcription de 37 heures d'entrevues audio et vidéo;
- La *Tournée des moulins à vent du Québec, été 2007* en compagnie de deux experts de France : Chris Gibbings, molinologue et Thierry Croix, charpentier de moulin;
- La journée : *Visites et conférences sur les moulins à vent* avec Icomos Canada;
- Nombreuses conférences sur Pointe-Claire et les moulins à vent;

- La recherche sur l'histoire de Pointe-Claire réalisée dans différents centres d'archives;
- L'archivage de l'ensemble des documents amassés par la Société;
- Nombreuses études universitaires sur notre patrimoine;
- Dépôt d'un mémoire auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) en 2008;
- Plusieurs interventions dans les médias;
- La création du site Internet www.patrimoinepointeclair.org;
- Achat et restauration des meules pour le moulin de Pointe-Claire mesurant 1,97 m par 35 cm, pesant 2 tonnes chaque et provenant de la Ferté-sous-Jouarre en France.

La Société a su sensibiliser les instances municipales afin de réaliser :

- Un inventaire et des fouilles archéologiques sur le territoire de Pointe-Claire;
- Une étude de faisabilité pour la restauration du moulin à vent de Pointe-Claire;
- L'obtention d'un montant de 500 000 \$ alloué dans le budget de la ville de Pointe-Claire pour la restauration du moulin pour les phases 1 et 2;
- Des études sur l'histoire et l'architecture de Pointe-Claire par la ville et le MCCCF;
- La future création du site du patrimoine « La pointe claire ».

La Société a créé :

- La *Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île* en 2002;
- L'*Association des Moulins du Québec* en 2007.

1.4 Bref historique de Pointe-Claire

Les premières concessions au bord du lac Saint-Louis, sur la côte de la Pointe-Claire ont été cédées en 1684 par les Sulpiciens, Seigneurs de l'île de Montréal. La création de la paroisse de Saint-François de Sales a lieu en 1713 pour être remplacée par celle de Saint-Joachim de la Pointe-Claire en 1714. La création d'un hameau a été suivie en 1729 par la construction d'un fort en pieux de bois. Le Village de Pointe-Claire a, quant à lui, été créé en 1756 par un plan de lotissement, ce qui en fait un des rares villages créés à l'époque de la colonie française.

Le site occupé par l'actuel Village de Pointe-Claire n'a cessé d'évoluer avec le temps. Sous le règne britannique, il est devenu un important lieu administratif et par la suite, il a été un centre de villégiature privilégié.

Le Village de Pointe-Claire est l'un des sites les plus représentatifs de l'évolution d'un territoire au Québec et au Canada. Il représente une référence qui témoigne de l'histoire du pays depuis ses premiers explorateurs.

1.5 Situation actuelle

Plusieurs lieux ont survécu au fil du temps et constituent les témoins de notre passé :

1.5.1 La Pointe de la pointe claire

La Pointe de la pointe claire englobe quatre des plus anciens édifices du Village de Pointe-Claire. Le moulin à vent (1709-1710), patrimoine rarissime, forme un ensemble unique avec l'église, le couvent, le presbytère ainsi que la croix des missions. Les bâtiments

de la pointe claire constituent un patrimoine diversifié en ce qui a trait aux typologies fonctionnelles soit industrielles, culturelles, conventuelles et aux styles français, néoclassique, néogothique et Second empire. L'ensemble bâti de la pointe claire et son site avançant dans le lac Saint-Louis composent un paysage architectural et naturel exceptionnel.

1.5.2 Le Village de Pointe-Claire

Le noyau villageois a conservé sa trame urbaine de 1756 et l'ensemble de son lotissement d'origine s'est agrandi depuis 250 ans. Les maisons sont habituellement petites et implantées en bordure de la rue sans marge de recul avec des marges latérales réduites. Le taux d'occupation du sol est élevé. Les maisons unifamiliales de deux étages sont collées les unes sur les autres et ne permettent pas la présence d'une végétation abondante.

Les maisons Antoine Pilon (1710), Demers-Portelance (c.1847), Antoine Felsque (c.1850), Charlebois (c.1850), Brunet (c.1876) ainsi que l'Hôtel Canada (c.1850) ont survécu à l'incendie qui a détruit près de la moitié du Village en 1900. Les maisons Bourgie (c.1905) Mitchell (1900), Legault (1911) ainsi que l'Hôtel Pointe-Claire (1900) et le bureau de poste (1937) ont été construits après l'incendie et l'ensemble forme le large éventail d'un patrimoine urbain riche et diversifié des plus originaux de l'île de Montréal.

Le XXe siècle transforme davantage le Village avec la disparition de plusieurs bâtiments principaux et secondaires pour l'aménagement d'espaces de stationnement et avec le remplacement progressif des matériaux traditionnels. Depuis les 40 dernières années, 25 maisons patrimoniales sont disparues du cœur du Village de Pointe-Claire, transformant significativement le Village. C'est une grande perte pour l'esprit du lieu.

2. PROJET DE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Pointe-Claire en avril 2010 propose les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Ville en mettant de l'avant les principaux enjeux d'un tel plan, ses objectifs et les actions concrètes nécessaires pour les atteindre. Certains secteurs de Pointe-Claire, notamment le centre civique et le futur Centre-ville de l'Ouest-de-l'Île (secteur Fairview) font l'objet d'une planification plus précise.

Plusieurs grandes orientations d'aménagement proposées par la Ville sont incontournables et rejoignent la mission de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire. Suite à la lecture de ce plan d'urbanisme, la Société a relevé des éléments positifs qui vont de pair avec nos objectifs :

- **Protéger le patrimoine archéologique et architectural**
- **Protéger le cachet, la convivialité et la spécificité des quartiers résidentiels**
- **Adopter des mesures de développement durable**

3. ÉTUDES, RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

3.1- Études patrimoniales

Suite à la demande de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire, la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) ont mandaté entre 2002 et 2005 des firmes d'experts pour réaliser des études sur le patrimoine de Pointe-Claire au coût de 100,000 \$.

- Le développement urbain de Pointe-Claire (Étude historique par Guy Mongrain)

«Pointe-Claire jouit certainement d'un des patrimoines les plus originaux de l'île de Montréal. Des premières concessions à la création du village, de la cité-jardin à la banlieue moderne, un large éventail de développements est représenté à Pointe-Claire, faisant de la ville un exemple extrêmement riche de patrimoine urbain». p. V

- Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de Pointe-Claire,
(la firme PatriArch)

«La qualité remarquable d'un patrimoine bâti dont les plus anciens vestiges seront bientôt tricentennaires». Vol 1, p. 43

«Le secteur de la pointe claire comprend quatre des plus anciens édifices du Village de Pointe-Claire qui forme un ensemble institutionnel unique avec le moulin, l'église, le couvent et le presbytère. L'ensemble bâti de la pointe claire et son site qui s'avance dans le lac Saint-Louis constituent un paysage architectural et naturel exceptionnel». Vol 1, p. 45

- Étude de potentiel archéologique (la firme Archéotec)

«Les résultats très positifs ont jeté un éclairage, non seulement sur l'ancienneté, mais aussi sur l'importance de la Pointe dans l'histoire de cette île. Il serait à ce propos tout à fait conseillé de développer ce projet (inventaire archéologique) afin d'avoir une idée plus juste et mieux alimentée de ce secteur stratégique de l'île». Rapport de recherche, Archéotec, 2002, p. 52.

Le Conseil de Ville de Pointe-Claire et ses fonctionnaires ont en leur possession ces documents. Suite à la lecture de ces études, nul ne peut ignorer la richesse patrimoniale remarquable de la ville de Pointe-Claire.

Tel que stipulé dans leur mandat, ces experts indépendants ont formulé des recommandations afin de mieux préserver et mettre en valeur ce patrimoine. Notre Société appuie l'ensemble de leurs recommandations.

3.2 Responsabilités de la Ville de Pointe-Claire

Selon la Loi sur les biens culturels du Québec (article 60, chap. IV, section II), il est de la responsabilité des municipalités de protéger leur patrimoine.

Lors de la rencontre du 23 mars 2006 au bureau du MCCCF à Montréal, il a été clairement expliqué par la responsable en archéologie du MCCCF que la ville de Pointe-

Claire possédait les connaissances sur son patrimoine archéologique et que c'était la responsabilité de la municipalité d'agir afin de bien le gérer.

3.3 Engagements de la Ville de Pointe-Claire

Suite à une demande de notre Société auprès la Ville de Pointe-Claire, cette dernière s'est engagée :

- En janvier 2006, à entreprendre les démarches pour la création d'un site du patrimoine de la pointe claire;
- À restaurer le moulin, qui est son emblème. La Ville a réservé en décembre 2006 un montant de 500 000\$ pour la restauration du moulin de Pointe-Claire pour les volets 1 et 2.
 - Le volet 1 : réalisation de la maçonnerie, des portes et fenêtres.
 - Le volet 2 : réalisation de la toiture, des ailes, de l'arbre et du guivre.

Le MCCCCF devrait fournir l'autre moitié du financement pour les volets 1 et 2 de la restauration.

Notre Société s'engage à réaliser le volet 3, soit la réalisation du mécanisme interne.

4. LA VISION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME PROJETÉ : MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Pointe-Claire met l'emphase sur deux projets de développement : un centre-ville dans l'Ouest-de-l'Île et un centre civique. Notre Société souhaite que le plan d'urbanisme mette autant d'emphase sur un troisième secteur : le Village de Pointe-Claire. Nous souhaitons et croyons nécessaire que l'un des principaux enjeux de ce plan d'urbanisme soit la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Ce dernier constitue une richesse et une fierté et un potentiel récréo-touristique important.

Notre Société souhaite que les points suivants soient intégrés au plan d'urbanisme.

4.1 LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Préserver et mettre en valeur le Village de Pointe-Claire qui possède des bâtiments vieux de 300 ans exige une volonté politique et une vision avec des outils capables de prendre en charge les différentes dimensions qui contribuent à faire de ce lieu d'histoire et de mémoire un lieu d'appartenance où il fait bon vivre. Pour ce faire, il faut un plan d'urbanisme particulier avec ses règlements et qui comprend un plan directeur patrimonial ainsi qu'un plan d'aménagement d'ensemble.

4.1.1 Un plan d'urbanisme particulier

Il faut préserver beaucoup plus qu'une concentration de bâtiments patrimoniaux et cela exige donc un plan d'urbanisme particulier. Les différents éléments de la structure urbaine, notamment les modes d'implantation, le parcellaire et la densité d'occupation du sol ont des composantes qui sont interdépendantes : elles s'influencent et se définissent mutuellement en s'inscrivant dans un mouvement de réciprocité et de complémentarité. Il est important de préserver la spécificité de cet ensemble qu'est le noyau villageois et de s'assurer que les différentes interventions soient cohérentes avec les préoccupations patrimoniales. Exemple : la construction de nouveaux bâtiments ou agrandissements, qui, malgré une architecture plutôt soignée, s'intègrent très mal à leur environnement. Cette mauvaise intégration résulte de leurs caractéristiques esthétiques (le type de revêtement et leur volumétrie), mais aussi de leur gabarit.

4.1.1.1 Modifications au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

Malgré l'instauration du PIIA pour le Village de Pointe-Claire en 2001, les bâtiments qui ont été construits ou rehaussés d'un étage n'ont pas été harmonieusement intégrés dans le Village : ils ne s'apparentent pas à ceux que l'on retrouve dans un village patrimonial. Pour bien s'intégrer, les nouveaux bâtiments devraient être de plus petites dimensions et faits de matériaux nobles que l'on retrouvait à l'époque.

Le 13 mars 2006, M. Michel Barcelo, alors professeur au Département d'Urbanisme de l'Université de Montréal, est venu au Conseil de Ville de Pointe-Claire. Il a affirmé que le PIIA du Village de Pointe-Claire «*n'avait aucune dent et était inefficace*».

Comme le recommande PatriArch dans son étude sur le patrimoine bâti de Pointe-Claire, il faudrait qu'un spécialiste indépendant en patrimoine étudie les effets des PIIA de Pointe-Claire dans un premier temps, et apporte ensuite des modifications aux PIIA afin de les rendre efficaces.

4.1.1.2 Plan directeur patrimonial

Création d'un deuxième site du patrimoine

La Ville de Pointe-Claire a entamé des procédures pour créer un site du patrimoine : La pointe claire. Le Village de Pointe-Claire, par son cachet, son historique et sa spécificité, constitue un lieu unique. À ce titre, nous demandons d'inclure au plan d'urbanisme un projet de site du patrimoine du Village, comme le propose le plan d'urbanisme de l'Île de Montréal. Ceci viendrait rejoindre les visées de préservation du cachet et de la qualité de vie ainsi que du développement durable et récréo-touristique de la Ville de Pointe-Claire.

Nécessité de poursuivre des études archéologiques et réglementation sur la surveillance archéologique

Tel que mentionné dans la section précédente, la Ville de Pointe-Claire a déjà procédé à une étude patrimoniale. Notre Société souhaite qu'une étude complémentaire soit entreprise sur 150 bâtiments de plus que les 150 déjà recensés lors de cette étude.

La Ville a également procédé à une étude de potentiel archéologique qui a révélé que la pointe claire était un site archéologique intègre et que le Village présentait un fort potentiel archéologique. Malgré cela, la destruction de sites archéologiques est courante. Notre Société souhaite que le plan d'urbanisme propose des actions concrètes de mise en valeur de cette richesse archéologique ainsi que de nouvelles études et l'adoption de la réglementation proposée par la Ville à savoir que chaque propriétaire doit recourir à une surveillance archéologique lors de travaux de modification à son terrain. La Ville devrait défrayer 50% des coûts.

Création d'outils pour aide à la restauration patrimoniale

La Ville devrait instaurer un service d'aide à la restauration patrimoniale (SARP), suivant l'exemple d'Alma. Ce service comprendrait l'aide d'un architecte spécialiste en restauration patrimoniale auprès des propriétaires de maisons anciennes. Il leur fournirait conseils, propositions, dessins, etc. de façon à effectuer une restauration dans les règles de l'art. Ce même spécialiste pourrait organiser des séances d'orientation destinées aux propriétaires de maisons patrimoniales de façon à les guider dans le processus de restauration de leur maison. La Ville devrait établir les paramètres et directives de restauration des maisons en considérant les différentes composantes de la maison (toit, portes, murs extérieur) et expliquer de façon très explicite ce qui est ou n'est pas permis de faire pour chacune de ces composantes. La Ville devrait offrir un soutien financier de 50% au lieu de 25% aux propriétaires qui effectuent des restaurations.

Restauration du moulin

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville mentionne le moulin à vent situé sur la Pointe-Claire, sans mentionner que la Ville s'est engagée à contribuer à sa restauration. Notre Société souhaite que ce projet soit clairement explicité dans le plan d'urbanisme afin que les citoyens de Pointe-Claire soient conscients de la nécessité de restaurer ce monument, vieux de 300 ans, qui est l'emblème de Pointe-Claire.

4.1.1.3 Un plan d'aménagement d'ensemble

Ce plan concernerait la vocation et les usages des bâtiments. Le Village, lieu d'origine et cœur civique de Pointe-Claire, constitue un milieu de vie spécifique. Avec ses institutions, ses services, ses équipements de loisir, ses commerces récréo-touristiques et ses commerces de proximité, le Village est un lieu de quotidienneté pour la population qui y habite et y travaille. Il faut s'assurer de préserver la dynamique du Village et voir à ce que les commerces essentiels d'un village y demeurent, ainsi que ses occupants que l'on voit quitter car leurs logements sont transformés en commerces ou en bureaux.

Adhésion au programme Rues principales

Dispositions facilitant l'accès aux logements dans le Village

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville est soucieux de préserver l'aspect villageois des rues, notamment de la rue Cartier, en misant sur l'installation de commerces avec des logements à l'étage. Seulement, la majorité de ce qui pourrait être des emplacements de logements à l'étage est actuellement occupée par des bureaux sur le chemin du Bord-du-Lac, ce qui entraîne une pénurie de logements et donc, moins de résidents. Tout cela nuit à la vitalité du Village. Notre Société demande que des dispositions facilitant l'accès aux logements dans le Village soient inscrites au plan d'urbanisme.

Moratoire sur les usages susceptibles d'attirer une clientèle bruyante dans le Village

Le plan d'urbanisme propose avec raison de maintenir la quiétude du Village en ne favorisant pas le développement d'usages susceptibles d'attirer une clientèle bruyante, afin de préserver la qualité de vie des résidents avoisinants. Or, la Ville vient d'octroyer un permis à un «pub» qui s'installera dans le Village, ce qui entre en contradiction avec les objectifs de planification établis par la Ville. La Ville doit décréter un moratoire touchant l'octroi de permis d'alcool dans le Village afin de préserver la quiétude de ses habitants.

Conséquences du déménagement du Club de curling

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Pointe-Claire souhaite, tout comme notre Société, améliorer l'apparence des entrées du Village, toujours afin de préserver son cachet, en ajoutant des dispositions à cet effet dans la réglementation. Or, le nouveau bâtiment qui remplacera le Club de curling comporterait quatre étages et sera situé à l'une des entrées du Village, ce qui vient en contradiction avec l'intention de la Ville et du PIIA qui limite la hauteur des bâtiments à deux étages. Un tel bâtiment ne peut s'intégrer à l'esprit d'un village comme le nôtre. Notre Société souhaite que soient inscrites au plan d'urbanisme des dispositions afin d'éviter la construction de gros bâtiments qui nuisent au cachet du Village. Le déménagement du Club de curling entraînera non seulement la disparition de la tenue de deux activités récréatives (curling et bowling), mais aussi celle du marché de fruits et légumes qui était grandement apprécié des citoyens. La perte d'un tel commerce amoindrirait la qualité de vie du Village.

Plantation d'arbres dans le Village

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville souhaite admirablement préserver la voûte boisée des rues résidentielles. Nous croyons cependant que la Ville devrait montrer l'exemple en contribuant elle-même à augmenter et préserver son couvert boisé. Nous souhaitons que la plantation d'arbres aborigènes dans le Village de Pointe-Claire, comme l'érable, soit ajoutée au plan d'urbanisme.

Projet de mise en place d'une piste cyclable sur le chemin du Bord-du-Lac et de stationnements pour les vélos dans le Village

Le plan d'urbanisme proposé prône à juste titre les déplacements non-motorisés. Cependant, et étonnamment, il n'y a toujours pas de piste cyclable sur le chemin du Bord-du-Lac, qui est pourtant un emplacement extraordinaire pour les déplacements à vélo. Pointe-Claire constitue le «chaînon manquant» à la Route Verte. L'ajout d'une piste cyclable rendrait en outre les déplacements à vélo plus sécuritaires et agréables. Tout cela constituerait un atout indéniable sur le plan récréo-touristique pour la Ville de Pointe-Claire. Nous souhaitons donc qu'un projet de mise en place d'une piste cyclable sur le chemin du Bord-du-Lac soit inscrit au plan d'urbanisme. La Ville de Pointe-Claire pourrait demander à Vélo-Québec, qui a l'expertise nécessaire, de réaliser une étude de faisabilité de cette piste cyclable. Des stationnements à vélos sont nécessaires dans le Village.

Libération de locaux du centre communautaire Noël Legault

Afin de mieux desservir ses citoyens, la Ville de Pointe-Claire construira un nouveau centre civique. Le centre communautaire Noël Legault est utilisé depuis longtemps à pleine capacité. Les citoyens du Village y ont donc difficilement accès. Le transfert de certaines activités au nouveau centre civique libérerait des locaux du centre Noël Legault. Les citoyens et les associations du Village de Pointe-Claire souhaitent pouvoir avoir priorité à l'accès des locaux qui seraient ainsi libérés.

Implantation de «murs verts» aux stationnements du Village

Le plan d'urbanisme proposé par la Ville défend la préservation du cachet du Village de Pointe-Claire. Pourtant, des espaces comme les stationnements viennent miner ce cachet si précieux. Nous souhaitons que l'installation de murs verts soit inscrite dans le plan d'urbanisme.

4.2 L'ENSEMBLE DE POINTE-CLAIRE

4.2.1 Dispositions protégeant les berges du lac Saint-Louis

Dans son plan d'urbanisme, la Ville propose de poursuivre la politique d'appropriation des berges du lac Saint-Louis, une entreprise fort louable. Cependant, on annonce par le fait même la construction de trois immeubles à logements ayant chacun entre six et dix étages sur le chemin du Bord-du-Lac. Il semblait y avoir un moratoire sur la construction de tels bâtiments sur le chemin du Bord-du-Lac. Le long de la rive nord du lac Saint-Louis dans l'Ouest-de-l'Île, Pointe-Claire est la seule ville où l'on voit ce type de bâtiments, qui amoindrit l'harmonie de l'environnement .

4.2.2 Le plan de transport de Montréal

Il y a un besoin urgent d'améliorer le service des autobus qui desservent Pointe-Claire et de mettre en place un métro hors-terre reliant le Centre-ville de Montréal à l'Ouest-de- l'Île

5. RECOMMANDATIONS AU PLAN D'URBANISME DE POINTE-CLAIRE

Création d'une politique du patrimoine pour la Ville de Pointe-Claire

- Un engagement du Maire d'agir concrètement en« bon père de famille » et de prendre ses responsabilités pour assurer une bonne gestion de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire.
- Un engagement, du Conseiller représentant le quartier du Village, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire.
- Un engagement de tous les élus municipaux pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

2

Règlements

- Donner des dents aux différents «Plans d'intégration et d'implantation architecturales» (PIIA) qui ont déjà été créés. Prendre l'exemple sur la Ville de Westmount.
- Création d'un site du patrimoine pour la pointe claire.
- Création d'un site du patrimoine pour le Village de Pointe-Claire.

Consultation : être à l'écoute du milieu

- Obtenir un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) sensible au patrimoine. Il serait composé de membres élus par la population. Un siège serait d'office réservé à un membre de notre Société.
- Obtenir un Comité du Patrimoine composé à 50% de représentants du milieu du patrimoine qui se réuniraient mensuellement.

Personnel compétent et sensibilisé au patrimoine

- Engagement d'une personne spécialisée dans la gestion du patrimoine bâti au département d'urbanisme.
- Formation en patrimoine bâti pour la direction d'urbanisme et de ses fonctionnaires.
- Sensibilisation du directeur général en patrimoine.

Réalisation d'un plan directeur de développement patrimonial comprenant

- Un outil de sensibilisation auprès des propriétaires de maisons patrimoniales
- Un outil de sensibilisation auprès des citoyens
- L'embauche d'une personne experte conseil en architecture patrimoniale

Mise sur pied d'un programme de Service d'aide à la restauration patrimoniale (SARP)

1. Guide d'intervention
2. Guides techniques
3. Accès à une expertise professionnelle
4. Aide financière à la restauration de 50%

Adhérer au programme : Rues principales

Réalisation d'études : combler le manque de connaissances concernant notre patrimoine et notre histoire

- Étude historique spécifique à La pointe claire
- Étude historique du Village de Pointe-Claire
- Réalisation de recherches de chaînes de titres pour les maisons patrimoniales

Création de sites du patrimoine

- Pour La pointe claire
- Pour le Village de Pointe-Claire

Restauration du moulin de Pointe-Claire

La Ville s'est engagée à mettre de côté la somme de 500 000\$ pour la restauration du moulin en 2006. Il est maintenant temps de passer à l'action :

Conclure une entente avec les propriétaires et gestionnaires du moulin

- Formation d'un comité de travail composé de :
 - La ville de Pointe-Claire
 - Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
 - La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire
 - Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
- Engagement d'une firme d'expert en conservation pour la gestion des travaux
- Étude complémentaire technique pour la restauration du moulin de Pointe-Claire
- Engagement d'un vrai charpentier de moulin venant de France
- Réaliser un plan de mise en valeur du site

Faire l'acquisition de la Pointe de Pointe-Claire lors du déménagement des Sœurs

But : 1. - **refaire chanter le moulin**

2. - **utiliser une salle du couvent pour en faire un centre d'interprétation du patrimoine molinologique national.**

Musée

Soutien de la Ville de Pointe-Claire pour l'acquisition et le fonctionnement d'un musée par la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire dans la maison Antoine-Pilon (1710), sise au 258 du Bord-du-Lac.

Ce musée permettra de mieux faire connaître l'histoire et l'évolution de Pointe-Claire à ses citoyens et permettra un plus grand sentiment d'appartenance. Ce lieu permettra de créer un moteur récréo-touristique favorable à la revitalisation du Village de Pointe-Claire.

Archéologie : il est important de rendre accessible ce patrimoine non visible qui renferme une grande partie de notre histoire

- Inventaire archéologique
- Fouilles archéologiques
- Programme de mise en valeur avec traçage au sol (ex. Fort, première église, etc.)
- Outil de sensibilisation auprès des propriétaires et des citoyens
- Activités de simulation de fouilles archéologiques pour les jeunes
- Mémorial pour le cimetière derrière l'église Saint-Joachim (5 000 personnes enterrées)
- Élévation d'une croix

Animation : dynamiser l'interprétation du patrimoine

- Guides en costumes d'époque
- Installation de plaques patrimoniales
- Création d'un tour auto-guidé du Village

Financement : aucun de nos projets n'a reçu de financement de la part de la Ville, malgré nos multiples demandes

- Investir le budget nécessaire pour faire valoir notre patrimoine bâti considéré comme remarquable et exceptionnel du point de vue des experts.
- Soutenir financièrement la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire.

Niveau humain : les résidents sont la force et la vitalité de Pointe-Claire

- Préserver la qualité de vie et la quiétude des résidents

- Préserver l'espace résidentiel du Village
- Encourager les services de proximité
- Encourager la venue d'artisans et d'artistes résidents

Sécurité

- Programme de sécurité, surveillance (vandalisme)
- Retrait des graffitis par la municipalité à ses frais dans les 24 heures

Amélioration de l'environnement urbain

- Enfouissement des fils électriques sur la Pointe et dans le Village.
- Refaire les rues et trottoirs des rues Saint-Joachim et Sainte-Anne au sud du chemin Bord-du-Lac.
- Rendre les stationnements plus discrets par un aménagement paysagiste approprié.
- Créer un stationnement souterrain au coin nord-est de la rue Sainte-Anne et chemin Bord-du-Lac.
- Aménagement d'une piste cyclable.
- Installation de supports à vélos à différents endroits.
- Remplacement des clôtures type Frost sur la rive par un modèle plus approprié.
- Installer un mobilier urbain plus approprié à un vieux village.
- Plantation d'arbres aborigènes (ex : érables).
- Aménagement paysagiste (plantation de fleurs, d'arbustes, etc.).
- Amélioration de la qualité de la propreté.

6. Conclusion

Dans notre société moderne, la conservation du patrimoine occupe une place importante. Elle répond à certaines aspirations, notamment le désir de préserver les liens tangibles avec nos racines historiques et d'assurer un sentiment d'appartenance et d'identité à ceux qui déplorent le caractère impersonnel de trop nombreuses villes. *Le citoyen doit être reconnu comme un intervenant de premier plan dans la conservation du patrimoine.*

L'intérêt envers la conservation du patrimoine s'est accru parallèlement à un engouement général pour la conservation. On admet dans l'ensemble que la société ne peut plus se permettre un tel gaspillage de son patrimoine. Cette notion repose sur une gestion responsable des richesses culturelles et naturelles.

Nous aimerions voir dans le Plan d'urbanisme proposé par la Ville de Pointe-Claire une vision forte concernant notre patrimoine avec des actions concrètes et efficaces afin que l'on puisse ensemble transmettre un héritage intact aux futures générations.

Ont participé à la rédaction : Claude Arsenault, Julie Brunet, André Charbonneau, Yolene Handabaka, Michel Lanctôt et Sachi Williams.